



## CHARTRE DES PATIENTS EN HTP V6



**Annule et remplace le document « Charte des patients en HTP V5 »**

### **PREAMBULE :**

La présente charte a pour objet de définir les dispositions générales et les modalités de l'Hospitalisation à temps partiel concernant votre arrivée dans l'établissement, l'organisation de la journée et les consignes à respecter.

### **ARTICLE 1 :**

A partir du lundi 9 août, le pass sanitaire devra être présenté à votre arrivée. C'est-à-dire que vous devez soit :

- être complètement vacciné
- présenter un test PCR ou antigénique de moins de quarante-huit heures
- ou enfin avoir un certificat attestant que l'on a guéri du Covid, datant d'au moins onze jours et de moins de six mois.

Votre séjour HTP dans l'établissement est soumis à une prescription médicale et à un bilan de rééducation qui comprend un test de marche à l'extérieur de l'établissement et d'une épreuve de spirométrie, afin d'évaluer vos capacités respiratoires et adapter au mieux les activités et exercices proposés. La prise en charge en HTP se fait du lundi au vendredi aux horaires ainsi définis :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 14h30
- De 12h à 13h restauration.

### **ARTICLE 2 : Consignes à respecter :**

#### 1) Lors de votre arrivée :

- arrivée par l'extérieur de la salle de gymnastique, avec des vêtements adaptés,
- vestiaire à votre disposition,
- prise de température par un thermomètre frontal (votre température doit être < 38°),
- lavage des mains avec une solution hydro alcoolique,
- 2 masques à utiliser dans la journée (fournis par l'établissement), et à jeter dans la poubelle prévue à cet effet.

#### 2) Pendant les séances :

- respecter les gestes barrières (tousser ou éternuer dans votre coude, utiliser la solution hydro alcoolique à disposition sur chaque appareil de réentraînement, distanciation d'1m minimum avec un autre patient ou un membre de l'équipe de rééducation, porter un masque pendant la ventilation dirigée et si vous sortez de la salle de Gym),
- amener votre bouteille d'eau,
- désinfection du matériel utilisé (vélo, tapis de marche, elliptique, rameur, ballon), avec des produits désinfectants mis à votre disposition,
- utiliser les WC réservés aux patients HTP dans la salle de réentraînement.

#### 3) Pendant la pause déjeuner :

- respecter les gestes barrières
- ne pas déambuler dans les zones collectives de l'établissement
- le matériel de réentraînement doit être utilisé seulement en présence d'un kiné ou EAPA référent.
- sonnette d'urgence, si besoin, à disposition dans la salle de réentraînement.

### **Départ de l'établissement à 14h30**

Fait en 2 ex. dont un remis à l'intéressé  
A Cambo les Bains le 29 juillet 2021,

Le Directeur  
Stéphane Troiville

Le patient